

**DECISION D'APPEL A CANDIDATURE**  
**POUR OCCUPER LE POSTE DE CHEF DE SERVICE DES SOINS**  
**INFIRMIERS ET TECHNIQUE DE SANTE AU CENTRE**  
**HOSPITALIER UNIVERSITAIRE TANGER-TETOUAN-AL**  
**HOCEIMA**

Le Directeur du Centre Hospitalier Universitaire Tanger-Tétouan-Al Hoceima;

- Vu le Décret n° 2.18.947 du 21 Rabiia I 1440 (29 Novembre 2018) de Nomination du Directeur du Centre Hospitalier Universitaire Tanger Tétouan Al Hoceima.
- Vu la loi n°70/13 relative aux Centres Hospitalo-universitaire, promulguée Dahir n°1.16.62 Du 17 Chaâbane 1437 (24/05/2016) et notamment son article 26 ;
- Vu la loi n°37/80 relative aux Centres Hospitaliers, promulguée par le Dahir n°1.82.5 du 30Ra bia 1 1403 (15 janvier 1983), telle qu'elle a été modifiée et complétée ;
- Vu le Décret n°2.86.74 du 20 Kâada 1408 (5 juillet 1988) pris par son application ;
- Vu le Décret n°2.03.535 du 27 Rabia H (28/06/2003) portant statut particulier du personnel des centres Hospitaliers ;
- Vu le Décret n°2.11.681 du 28 Hijja 1432 (25/11/2011) relatif aux modalités de nomination des Chefs de Divisions et des Chefs de Service dans les Administrations Publiques ;
- Vu la Circulaire n°7/2013 du 29 Avril 2013 de Monsieur le Chef du Gouvernement relative à la nomination aux postes de responsabilités au sein des Etablissements Publiques ;
- Circulaire n° 1-19-FP du 5 février 2019 sur les conditions de candidature au poste de chef de division ou /de chef de service au sein des Administrations publiques.

**DECIDE**

**Article Premier :** Le Directeur du Centre Hospitalier Universitaire Tanger Tétouan Al Hoceima lance un appel à candidatures pour pourvoir aux postes des chefs de services cités ci-dessous :

| <i>Service</i>                         | <i>Etablissement</i>                       |
|--|--|
| Soins Infirmiers et Technique de Santé | Direction du CHU Tanger-Tétouan-Al Hoceima |

**Article Deux :** Le Chef de Service des Soins Infirmiers et Technique de Santé a pour mission de :

- Elaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des programmes de soins. A ce titre, il est responsable de :
  - La conception des approches et des référentiels de soins,
  - L'élaboration et de la révision des techniques, des procédés et des protocoles de soins ;
  - L'élaboration des outils d'évaluation et des indicateurs de la qualité des soins et des résultats ;
  - La prévention des infections ;
  - La gestion des risques ;
  - L'évaluation des activités de soins et des produits utilisés pour leurs réalisations.
- Participer à l'élaboration des programmes de formation et de veiller à leur réalisation ;
- De définir des normes et des mécanismes de répartition du personnel infirmier et d'élaborer un plan de dotation en personnel infirmier compte tenu des besoins des formations hospitalières du Centre ;
- Participer à la définition des objectifs et des programmes du Centre Hospitalier en matière de soins infirmiers ;
- Renforcer et de mettre à jour des compétences du personnel en collaboration avec la Division des Ressources Humaines, de la Formation et de la Coopération ;
- Coordonner les activités de soins infirmiers des formations hospitalières ;
- Participer à émettre un avis professionnel au recrutement du personnel infirmier et aux propositions de nomination aux postes de responsabilité en matière de soins infirmiers ;

**Article Trois :** Cet appel à candidature est ouvert aux candidats intéressés parmi le personnel Titulaire du CHUTTA remplissant les conditions suivantes :

- Être classé au minimum à l'Echelle 11.
- Disposer d'un Diplôme donnant l'accès au grade d'administrateur 3<sup>ème</sup> grade ou à des grades équivalents.
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins de 2 ans en qualité de titulaire.

**Article Quatre :** Les candidats intéressés doivent déposer au Bureau d'ordre au plus tard le Jeudi 03 Décembre 2020 à 16h.30 sous pli fermé leurs dossiers de candidature composés des pièces suivantes :

- Une demande manuscrite du candidat, motivée par l'avis du supérieur hiérarchique ;
- Un Curriculum Vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel.
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat illustrant sa stratégie de gestion et de développement pour le poste pour

lequel il postule. (En trois exemplaires accompagnés d'une version électronique sur CD).

**Article Cinq** : une commission sera désignée par M. le Directeur du CHU TTA pour sélectionner les dossiers des candidats remplissant les conditions de candidature et l'entretien avec les candidats.

**Article Six** : Cette décision est publiée sur les sites : services publics [www.service-public.ma](http://www.service-public.ma)–[www.chutanger.ma](http://www.chutanger.ma) et affichée au siège de la Direction du CHU TTA et aux établissements relevant du CHU TTA.



Prof. Mohamed HARIF  
Directeur  
Centre Hospitalier Universitaire  
Tanger / Tétouan / Al Hoceïma